



FORMULAIRE DE RESERVATION DE LOCAUX SPORTIFS

DURANT LES VACANCES SCOLAIRES 2015/2016

NOM DE L'ASSOCIATION :

N° téléphone :

Objet de la manifestation :

Date de la demande :

DESIGNATION DU LOCAL :

NOUVEAU GYMNASSE ANCIEN GYMNASSE MILLE CLUB

DOJO VESTIAIRES ALGECOS

DATES SOUHAITEES :

-
-
-
-

Accordé

Refusé

Motif du refus :

Fait à Mallemort, le
Signature du Demandeur

Antoine ALLEGRINI
Adjoint aux Sports

Hélène GENTE
Maire de la Commune de Mallemort

Règles de réservation :

1/ Toute demande de réservation doit être effectuée en Mairie au minimum 1 mois et maximum 3 mois avant la date souhaitée.

2/ Toute demande doit indiquer précisément l'objet de la réservation et surtout la nature du stage ou de l'évènement.

Détails et explications :

La commune a besoin pour des raisons de services et d'entretiens d'avoir des créneaux sur ses installations sportives et scolaires, dans ce cadre-là nous avons décidé :

- 1- de neutraliser les cours une semaine sur les 2 semaines de congés scolaires (Toussaint, Noël, février, et Pâques).
- 2 - ces semaines seront annoncées en début d'année scolaire afin que les associations et nos services puissent s'organiser.
- 3 - il est donc proposé aux associations de pouvoir continuer leurs cours (d'après les créneaux attribués sur l'année) sous certaines conditions.

Option 1 : si l'association fait le choix de continuer les cours durant la première semaine, elle ne pourra pas faire de stages sur la seconde semaine.

Option 2 : si l'association décide de ne pas faire de cours durant la première semaine, elle aura la possibilité d'organiser des stages sur la seconde semaine (dans les conditions des Règles de réservation)

- 4 - lors de ces périodes l'entretien et le nettoyage seront réduits au strict minimum.
- 5 - durant les congés d'été, aucune activité ne sera planifiée sur les installations sportives.

NB : en cas d'événements exceptionnels (manifestation, ou risque sécurité), la commune se réserve le droit de réquisitionner ses installations.

Dans la mesure du possible les associations seront informées dès que possible afin que ces dernières s'organisent.